



LA REHABILITATION ENERGETIQUE : DES REGLEMENTATIONS AUX REELLES ECONOMIES D'ENERGIE

NIVEAU : Initial

POSITIONNEMENT : Fondamentaux

DUREE : 14 heures - 02 jours

DATE : Voir convention

LIEU DE FORMATION : Voir convention

FORMATION DISPONIBLE EN : Présentiel – Distanciel (face-à-face et partage d'écran avec un formateur)

*Vous êtes en situation de Handicap, merci de nous contacter au 01 44 93 81 13 pour l'analyse de l'adaptation des modalités de l'action de formation.

DUREE DE REPONSE est en moyenne de 48 heures, une fois le devis validé nous pouvons mettre en place la formation entre 1 semaine à 3 semaines

PROFILS STAGIAIRES : Cette formation concerne tous les DGS, DGST, DST, Services Techniques, Bailleurs, Syndic, Gestionnaires, Collectivités, Hôpitaux, Exploitants et Prestataire.

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION : Remise d'une attestation de formation

SUIVI DE FORMATION : feuille de présence

PRE-REQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis

OBJECTIF :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de maîtriser et décrypter les obligations réglementaires et les leviers à disposition pour réussir sa réhabilitation. Il pourra également programmer et concevoir sa réhabilitation dans un contexte politique, technique et financier en évolution permanente. Le stagiaire sera capable de connaître les règles de mise en œuvre efficaces, au travers des outils de simulation mais aussi de la connaissance actuelle du bâti. Il pourra comprendre les bases et les techniques de réhabilitation du bâti existant et se projeter concrètement dans une mise en situation. Il sera capable de mesurer « l'efficacité de la réhabilitation réalisée » durant les trois premières années après travaux et savoir réagir si besoin.

METHODE PEDAGOGIQUE :

Alternance entre théorie et pratique

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :

Tests, Exercices Pratiques

Evaluation en début et fin de formation.

Tests formels et informels tout au long de la formation permettant de suivre l'évolution et valider les acquis en fin de formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître les règles de mise en œuvre efficaces
- Comprendre les bases et les techniques de réhabilitation
- Maîtriser les obligations réglementaires
- Mesurer l'efficacité de la réhabilitation réalisée
- Programmer sa réhabilitation dans un contexte politique, technique et financier en évolution permanente.

PROGRAMME :

* Ce programme peut évoluer selon vos besoins

JOUR 1 :

- Un vocabulaire commun « réhabilitation » pour parler le même langage
- Rappel des aspects réglementaires de la gestion courante d'un bâtiment
- Rappel de la réglementation thermique

CONTACT : Tél : 01 44 93 81 13 - Fax : 09 89 13 58 95 – E-mail : ilanite@progressia.fr

www.progressia.fr - 7 Avenue Ingres 75016 Paris

N° Siret 440 132 314 00046 - N° d'existence : 11 94 0828794

- Le cadre général du bâti existant

JOUR 02 :

- Le projet de réhabilitation : la recherche du meilleur compromis possible
- Les techniques de réhabilitation « packagées »
- Une approche méthodique et méthodologique d'intervention.

COMPÉTENCES VISÉES :

- Maîtriser et décrypter les obligations réglementaires et les leviers à disposition pour réussir sa réhabilitation
- Programmer et concevoir sa réhabilitation dans un contexte politique, technique et financier en évolution permanente
- Connaître les règles de mise en œuvre efficaces, au travers des outils de simulation mais aussi de la connaissance du bâti
- Comprendre les bases, les techniques de réhabilitation du bâti existant
- Se projeter concrètement dans une mise en situation
- Mesurer « l'efficacité de la réhabilitation réalisée » durant les 3 premières années après travaux et savoir réagir si besoin.

NOMBRE DE STAGIAIRE : 1 à 8

Modifié le 12/10/2021